

BIENVENUE AU « CONSEIL DES SAGES » !

CONSEIL CONSTITUTIONNEL



- La Constitution, c'est quoi ?
- Quel est le rôle du Conseil constitutionnel ?
- C'est parti pour la visite !

Réalisé par :

PHOSPHORE
le journal qui t'explique

OKAPI
le journal qui t'explique

Pour le compte de :



LA CONSTITUTION DÉFEND TES DROITS

As-tu déjà entendu parler de la Constitution ? C'est un texte très important en France : un ensemble de règles suprêmes que tout le monde doit respecter.

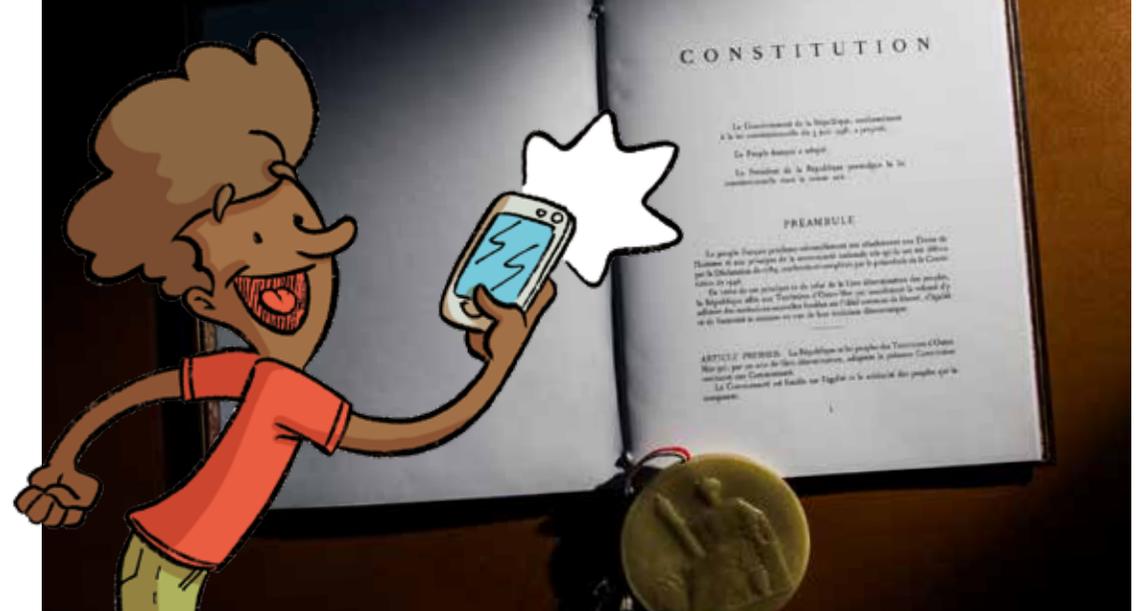
UN PEU D'HISTOIRE...

En France, cette Constitution a 60 ans ! En 1958, dans un contexte de crise (guerre d'Algérie, gouvernement très instable...), le général de Gaulle est rappelé au pouvoir. Il devient alors président du Conseil, le Premier ministre de l'époque. Début juin, le Parlement lui donne une grande mission : élaborer une nouvelle Constitution, cette norme suprême que toutes les futures lois devront respecter. Avec son équipe, et notamment Michel Debré, le ministre de la Justice, il rédige un texte mettant en avant des principes essentiels. En septembre, un référendum (un vote « pour » ou « contre » une proposition) demande aux Français leur avis. Résultat : plus de 80 % approuvent ce texte fondamental. Le 4 octobre 1958,

c'est officiel, la France a une nouvelle Constitution ! Ça représente un énorme changement. C'est donc aussi le début de la V^e République.



Un extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.



Le Parlement vote les lois et contrôle l'action du gouvernement. Il est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale (où siègent les députés) et le Sénat (où se rassemblent les sénateurs).

UN TEXTE INDISPENSABLE

Toutes les lois doivent respecter la Constitution française. Alors, que contient au juste ce fameux texte ?

→ Des règles sur le fonctionnement des différents pouvoirs : le rôle du président de la République, du gouvernement et du Parlement, l'organisation des élections, l'indépendance de la justice...

→ La liste des grandes valeurs, des libertés et des droits garantis à tous les individus (cf. page 6) : liberté d'expression, égalité entre tous les citoyens, droit de vote pour tous...

1 CONSTITUTION, 4 TEXTES



1958

La Constitution de la V^e République est adoptée

1789

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

1946

Préambule de la Constitution

2004

La Charte de l'environnement

Le préambule de la Constitution de 1958 fait référence à trois autres textes très importants. La Constitution française est donc un « bloc » composé de plusieurs parties...

Rédigée au moment de la Révolution française, elle énonce des principes essentiels (liberté d'opinion, égalité des droits...).

L'introduction de la Constitution précédente, celle de la IV^e République, affirme l'importance d'autres grands principes (droit d'asile, droit au travail...).

Celle-ci liste des devoirs (préservier l'environnement) et des droits (vivre dans un environnement équilibré).



?

Qui décide du contenu de la Constitution ?

Les élus du peuple ! Dans notre pays, une « révision constitutionnelle », c'est-à-dire un changement dans ce texte, peut être proposée par le président, sur proposition du Premier ministre, ou bien par le Parlement. Pour être validée, cette modification doit être votée par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis approuvée par un référendum. Autre solution : le texte peut être seulement voté à une majorité des trois cinquièmes par le Congrès (l'Assemblée nationale et le Sénat).

LES GARDIENS DE LA CONSTITUTION

On les appelle les « Sages »... Les membres du Conseil constitutionnel ont une grande mission : faire respecter la Constitution par tous.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL VEILLE SUR LES LOIS

Tout au long de l'année, le Conseil constitutionnel s'assure que les lois sont conformes à la Constitution... et annule celles qui y sont contraires ou parfois censure partiellement ! Les décisions prises par les 9 membres ne peuvent pas être contestées. Elles s'imposent à absolument tout le monde, y compris le président de la République, le Parlement ou la justice !

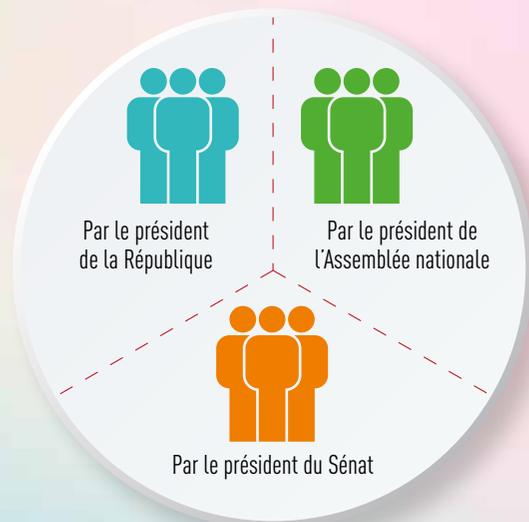


Le Conseil constitutionnel se réunit à Paris, rue de Montpensier.



QUI SONT LES 9 « SAGES » ?

- Ils sont nommés pour **9 ans**.
- Ils sont désignés par **3 personnes différentes**.



UN CONSEIL SUPER ACTIF !

→ Le Conseil constitutionnel (CC) peut examiner les lois de deux manières différentes...

1. A PRIORI



Ce contrôle est appelé **DC (déclaration de conformité)**. Les « Sages » examinent la loi avant qu'elle soit « officielle ».

* Après le vote d'une loi par l'Assemblée nationale et le Sénat, on dit que le président la « promulgue » : il signe un document et la loi devient applicable dans le pays.

2. A POSTERIORI



Là, on parle de **QPC (question prioritaire de constitutionnalité)**. Les « Sages » donnent un avis sur une loi qui existe déjà pour tous les Français. Chaque citoyen, lors d'un procès, peut demander au Conseil constitutionnel de vérifier qu'une loi ne porte pas atteinte à ses droits et libertés !



?

En ce moment, qui est le président du Conseil constitutionnel ?

Laurent Fabius est le président du Conseil constitutionnel depuis 2016, et donc jusqu'en 2025. Auparavant, il a été Premier ministre et plusieurs fois ministre (de l'Économie et des Finances, des Affaires étrangères...). Durant sa carrière politique, il a aussi été maire, député et même président de l'Assemblée nationale à deux reprises.

LA CONSTITUTION, ÇA TE CONCERNE !



Les décisions des 9 « Sages » pour faire appliquer la Constitution concernent tous les citoyens, enfants, ados ou adultes ! Le Conseil constitutionnel défend des droits, des libertés et des grands principes très importants pour tous. Comme par exemple...



LIBERTÉ D'EXPRESSION

→ La liberté d'exprimer ton opinion dans tous les domaines (politique, religion, actualité, vie quotidienne...) ! Elle a des limites : les paroles incitant à la haine ou les atteintes à la vie privée, par exemple, sont interdites.



ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

→ Les mêmes droits pour les hommes et les femmes et l'absence de discrimination à cause du sexe. C'est grâce à ce principe que les filles et les garçons peuvent sortir, aller à l'école, et plus tard voter ou travailler.



DROIT DE GRÈVE

→ Le droit, pour les adultes qui ont un emploi, d'arrêter collectivement de travailler, pour protester contre des mesures ou demander des avancées (amélioration du salaire, des conditions de travail...).



DROIT À L'INSTRUCTION

→ Le droit de recevoir une éducation. Donc, l'enseignement public est gratuit ! C'est aussi un devoir pour les parents, puisqu'il existe une « obligation scolaire » de 6 à 16 ans.



LIBERTÉ D'ASSOCIATION

→ La liberté de créer ou d'adhérer à un groupe appelé « association » : ton club de sport, ta troupe de théâtre, une structure qui aide les plus démunis...



DROIT À LA SANTÉ

→ Le droit de vivre dans de bonnes conditions pour la santé (par exemple avec de l'eau potable...) et d'avoir accès à des soins, quelle que soit la situation financière.



SÉPARATION DES POUVOIRS

→ L'indépendance des trois pouvoirs, exécutif (le président et ses ministres), législatif (l'Assemblée nationale et le Sénat) et judiciaire (les juges et les magistrats). C'est l'une des marques de fabrique de la démocratie ! Par exemple, un juge peut rendre un jugement sans être influencé par les différents pouvoirs.



ÉLECTIONS : UN RÔLE DE JUGE

Le Conseil constitutionnel a un autre grand rôle : vérifier que les élections nationales et les référendums se passent bien... Par exemple, pour l'élection du président de la République, les 9 « Sages » établissent la liste des candidats qui ont obtenu leurs 500 parrainages, surveillent les opérations de vote (pour éviter toute tricherie !), examinent les réclamations et proclament les résultats.



En France, pour se présenter à l'élection présidentielle, une personne doit récolter 500 « parrainages », c'est-à-dire 500 soutiens officiels de divers élus (maires, députés, sénateurs, etc.).

?

Est-ce que le Conseil constitutionnel intervient souvent ?

Les « Sages » prennent en moyenne une centaine de décisions chaque année ! Celles-ci portent sur des sujets qui concernent directement la population : travail, santé, environnement, impôts, sécurité...



La bibliothèque du Conseil constitutionnel.



QUIZ

Alors, sais-tu désormais à quoi sert la Constitution ?
Qui sont les « Sages » ?
Pour tester tes connaissances, réponds à ce petit quiz.

1. DE QUAND DATE NOTRE CONSTITUTION ACTUELLE ?

- A 1789
- B 1958
- C 1992

2. QUI EST À L'ORIGINE DE NOTRE CONSTITUTION ?

- A Charles de Gaulle
- B François Mitterrand
- C Laurent Fabius

3. QUEL EST LE RÔLE PRINCIPAL DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ?

- A Écrire la Constitution
- B Vérifier que les lois sont bien conformes à la Constitution
- C Réfléchir à des projets de loi

4. COMBIEN DE PERSONNES COMPOSENT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ?

- A 3
- B 6
- C 9

5. QU'EST-CE QU'UNE « QPC » ?

- A Une question prioritaire de constitutionnalité
- B Une question politique de conformité
- C Une qualification personnelle certifiée

6. EN MOYENNE, COMBIEN DE FOIS PAR AN LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL INTERVIENT-IL ?

- A 25
- B 50
- C 100

SOLUTIONS : 1. B - 2. A - 3. B - 4. C - 5. A - 6. C - 6. C

?

Rébus

La Constitution de 1958 définit aussi la devise de la République française, composée de trois mots importants. Pour la découvrir, à toi de résoudre ces rébus !



SOLUTIONS : Liberté (lit / bête / r / the) - Egalité (haie / GA / lit / the) - Fraternité (F / rat / Terre / nid / the)